

1105 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Merci à vous. J'appelle maintenant le Centre justice et foi représenté par messieurs Mouloud Idir et Neal Santamaria, s'il vous plait, à venir partager avec nous une opinion que nous avons lue, alors...

1110 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

On est prêt à répondre à des questions, si vous voulez.

1115 **M. MOULOUD IDIR :**

Bonsoir.

1120 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Bonsoir.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1125 Bonsoir.

M. MOULOUD IDIR :

1130 Bonsoir, mesdames. Bonsoir, messieurs. Merci, donc, pour cette occasion. Alors, je m'appelle Mouloud Idir, comme vous l'avez dit. Je suis le coordonnateur du secteur Vivre-ensemble du Centre justice et foi. Je suis accompagné d'un collaborateur du Centre justice et foi, monsieur Neal Santamaria, qui est sociologue de formation, qui aura l'occasion de se présenter pour rajouter d'autres affiliations qu'il a.

1135 Le Centre justice et foi, donc, comme vous le savez, c'est un centre d'analyse sociale qui
pose un regard résolument critique sur les structures sociopolitiques, économiques et culturelles
de notre époque. Il est mieux connu par la revue *Relations* que nous publions, qui existe depuis
1941, qui est d'ailleurs l'une des plus vieilles revues au Québec, peut-être même la plus vieille,
peut-être L'Action nationale serait plus vieille, mais dans les revues québécoises, je pense
1140 *Relations* l'est.

Mais on a aussi un secteur d'activités qui s'appelle *Vivre-ensemble* et qui s'intéresse aux
enjeux du pluralisme, les questions d'immigration, protection des réfugiés et, dès la fondation du
Centre justice et foi, en 1983, les fondateurs avaient tout de suite compris l'importance de traiter
1145 de cette question de l'immigration. Ils avaient en tête un projet de société progressiste pour le
Québec et ils se sont dit que la question migratoire était une question à penser, non pas que les
enjeux que nous soulevons ce soir soient des enjeux qui sont nécessairement relatifs à
l'immigration. Ce n'est pas ça que j'essaie de dire, mais en tout cas, ils sont associés à ça.

1150 Alors, depuis de nombreuses années, le secteur *Vivre-ensemble* du Centre justice et foi a
développé un point de vue spécifique, mais surtout une lutte au racisme liée à son engagement
pour la justice et l'égalité citoyennes. C'est donc ce point de vue que nous partagerons aux
commissaires de cette consultation publique. Nous espérons que les éléments de réflexion que
nous partageons ici, qui se trouvent dans le mémoire, puisque nous allons les synthétiser de
1155 façon très succincte, contribueront dans ce débat de société, mais surtout cette question de
l'heure, il faut dire les choses comme elles sont.

Notre travail fait donc la promotion, je cite : « d'une citoyenneté active, non pas
nécessairement une citoyenneté formelle », concept que j'emprunte à Étienne Balibar, et nous
1160 travaillons en vue d'une construction d'une société accueillante, égalitaire et, là encore, je mets
l'emphase sur un point : pour toutes personnes vivant au Québec. Ce qui veut dire
indépendamment du statut, vous comprenez ce qu'il y a en sous-texte.

1165 Pourquoi nous parlons de cet enjeu comme organisme issu du groupe majoritaire?
L'intérêt que nous portons à cet enjeu, il est d'abord humain, ce n'est pas moi, nécessairement, qui le porte, je parle ici au nom de tous mes collègues, c'est donc une question humaine parce que ça concerne d'abord des vies humaines, cette question du racisme et des discriminations, mais puisque humain, c'est aussi politique par voie de conséquences.

1170 Je dirais que la prégnance de la portée systémique du racisme témoigne en quelque sorte d'enjeux d'inégalité démocratique et d'inégalité citoyenne. On aimerait que notre propos fasse le lien entre la prégnance du racisme et les processus de dé-démocratisation présents dans notre société plus largement.

1175 Et les différents gouvernement québécois, libéraux comme partis québécois, ont contribué par différentes mesures politiques, économiques et législatives à ce que ce racisme systémique et institutionnel se consolide au lieu d'en infléchir les dimensions.

1180 Pour nous, le développement des préjugés, et c'est ça l'angle d'attaque qui est le nôtre, le développement des préjugés et du racisme sous leurs différentes formes, c'est quelque chose qui est inversement proportionnel à la vitalité de notre citoyenneté démocratique et, pour notre équipe, il est très important de ne pas perdre de vue que, contrairement à ce qu'on en pense, la citoyenneté, ce n'est pas quelque chose qui est automatiquement démocratique ou égalitaire.

1185 Il y a des antinomies à la citoyenneté. Il faut être capable de les penser. L'égalité, ce n'est pas quelque chose qui est naturel. Il faut souvent la faire advenir en bousculant les logiques de fonctionnement naturelles de nos sociétés. Cela est d'autant plus important, je pense, que tout racisme a une portée systémique, mais surtout qu'il est inscrit dans les effets et les pratiques pathologiques plus ou moins accentués de nos institutions.

1190 Le racisme, donc, il est inscrit dans des pratiques institutionnelles sans qu'il y ait une intentionnalité et c'est le grand mérite de ce genre de consultation que de nous permettre de le rappeler.

1195 Et j'ajouterais qu'il est, à notre avis, et ça nous le disons avec force, il eût été préférable de voir les autorités exécutives montréalaises confier elles-mêmes le mandat dans cette consultation à l'OCPM au lieu d'attendre une fastidieuse et courageuse pétition citoyenne de plus de 15 000 personnes.

1200 Tout cet enjeu nécessite donc de défendre des droits fondamentaux, comme le rappelle sans cesse un organisme partenaire comme la Ligue des droits et libertés, mais ça demande aussi de penser à la combinaison de ces droits avec des représentations et des pratiques qui prévalent dans la société, ce qui demande que l'on s'attarde aux représentations et aux dynamiques d'exclusion qui s'appliquent quotidiennement à l'expérience des personnes concernées. Donc, il y va du rôle d'une telle consultation d'en situer les causes et les non-dits, les
1205 biais implicites qui fonctionnent.

Nous voulons aussi dire qu'il faut rendre, et c'est peut-être le plaidoyer politique qui est le nôtre, il faut rendre quelque part l'usage de la notion de racisme systémique ordinaire. Il faut la faire exister politiquement. On veut que l'utilisation de la notion de racisme systémique puisse
1210 exister, mais exister, c'est exister politiquement, donc, la sortir de l'extraordinarité de l'usage linguistique.

Il est toujours très difficile de parler de cet enjeu dans toute société et je pense que la mise en contexte peut nous être utile. Si l'on remonte à quelques décennies, il n'y avait pas de
1215 mots pour nommer le viol conjugal, il n'y avait pas de mots pour nommer le harcèlement sexuel, il n'y avait pas de mots pour nommer la violence familiale; pour être plus précis, ce qui nous manquait, ce sont surtout les termes pour désigner les structures de pouvoir qui permettaient ces phénomènes et leur reproduction dans la société.

1220 On y voyait des conflits privés ou des techniques et mesures disciplinaires nécessaires au maintien de l'ordre. Il a donc fallu de nombreuses mobilisations collectives, féministes et que des générations de femmes dénoncent le patriarcat pour que les lois et les mœurs commencent à changer. Je pense que des mobilisations semblables sont nécessaires et on en prend la mesure

1225 pour qu'on apprenne aussi à nommer le homophobie, ainsi que les violences à grande échelle
apparentées au génocide qui concernent les peuples autochtones. Donc, pour nous,
l'islamophobie, le racisme envers les Autochtones, le racisme systémique, c'est la même
dynamique, c'est les bégaiements de l'histoire.

1230 Je veux dire quelques mots maintenant, avant de... je ne veux pas abuser de mon temps,
l'importance de l'échelon municipal. Pourquoi c'est au seul échelon municipal qu'il est possible
d'aborder cette question? Ça vous fait sourire, mais c'est une question lancinante; il faut l'aborder.

1235 Pour le moment, l'échiquier politique municipal se trouve dominé. Pour le moment,
l'échiquier politique provincial, je dirais, il se trouve dominé et homogénéisé par le groupe
majoritaire établi à l'extérieur de Montréal. Je dis ça parce que nous sommes à un moment
charnière dans le développement du Québec moderne.

1240 Pour la première fois dans l'histoire du Québec moderne, nous avons des formations
politiques apparentées aux discours nationalitaires dans lesquels se reconnaissent
majoritairement les groupes dominants et qui ne sont pas capables d'élire des députés à l'échelle
montréalaise. Nous avons là une cassure, une fracture qu'il faut être capable de la nommer. Il faut
en prendre la mesure. Je pense que nous la nommons dans notre mémoire et nous invitons à voir
qu'est-ce que ça peut signifier.

1245 Donc, il est important d'aller au-delà de ce clivage et dépoliarisation, donc, qui pourraient
en découler. Et je pense que ce débat et ce type de consultation annoncent quelque chose dont
on doit prendre la mesure. Ce n'est pas un hasard, donc, si c'est au seul échelon municipal qu'il
est possible d'aborder cet enjeu au Québec. Il nous paraît important d'infléchir les tensions, donc,
qui affrontent la relation avec le groupe majoritaire et les minorités et, tout ça, donc, s'est
1250 politiquement aggravé au Québec.

J'aurais beaucoup de choses à ajouter, mais là, j'ai déjà pris beaucoup de temps et je vais donner la parole à mon collègue, ami, concitoyen, Neal, qui va ajouter des éléments d'ordre conceptuel. On fera un va-et-vient simultané.

1255

M. NEAL SANTAMARIA :

Bonjour, Mesdames et Messieurs. Donc, voilà, je m'appelle Neal Santamaria. Je travaille comme Mouloud l'a précisé, enfin, je fais partie d'un comité de consultation au Centre justice et foi, un comité d'orientation au Centre justice et foi et je travaille accessoirement également à la TCRI qui est la Table de concertation pour les organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes.

1260

Donc, voilà, nous avons, dans un premier temps, organisé une sorte de consultation pour prendre un petit peu le pouls des personnes qui vivaient justement ces enjeux de racisme et, de cette rencontre, eh bien, il s'est avéré que, finalement, il y avait trois niveaux qui pouvaient être touchés, sur lesquels il fallait travailler en même temps, simultanément, sachant que chacun des niveaux pouvait avoir un effet, un impact sur l'autre.

1265

Donc, d'abord, nous avons le niveau plutôt étatique, institutionnel, donc, dans le mémoire, vous avez vu, on a parlé justement abondamment de racisme institutionnel que nous préférons aux termes de racisme systémique.

1270

Nous avons en dessous du niveau institutionnel le niveau du discours des perceptions et qui touchent donc aux catégorisations et c'est là, par exemple, qu'on peut voir que pendant longtemps, si on fait le parallèle, si on fait la métaphore avec Mouloud, pour les droits des femmes, pendant longtemps, les violences domestiques étaient qualifiées de conflits privés, par exemple.

1275

1280 Donc, on se rend compte aussi que le discours et puis la formation de catégories a un impact déterminant tant sur les politiques en haut que sur les pratiques ou les initiatives en bas. Si on peut permettre de voir les choses comme ça.

1285 Donc, pour cette raison, il est très important de se pencher sur certains concepts qui, parfois, vont de soi. Or, j'attire votre attention sur le fait que, parfois, les choses qui vont de soi sont des choses qui sont quand même socialement construites et s'ils vont de soi, leurs effets sur les typologies, les catégorisations, les pratiques, bien, ont d'autant plus de chances de rester dans notre angle mort.

1290 Pour autant, leurs effets sur les pratiques sont d'autant plus forts qu'elles aussi, elles vont de soi. C'est pour cette raison qu'il est difficile pour bien des personnes d'arriver à porter plainte parce qu'il faut d'abord arriver à caractériser cet acte raciste. Il faut également arriver à le prouver.

1295 Donc, ce sont des choses... le discours et les pratiques sont généralement très, très, très liés et, si on se penche plus spécifiquement sur certains termes, voilà, comme nous l'avons vu dans le mémoire, le terme « immigrant » peut, par exemple, poser problème, alors même qu'il est présent dans quasiment toute la documentation administrative officielle que les médias, le domaine artistique, finalement... c'est un terme de langage courant, on ne peut plus courant que ce terme.

1300 Pour autant, si on se penche un petit peu sur le terme, on se rend compte que « immigrant », ça désigne spécifiquement l'action d'immigrer, donc techniquement parlant, pour prendre une image, ça serait la personne qui passe la frontière et arrive ici, au Canada. Et le fait de mettre ça sous sa forme de participe présent, alors que, par exemple, en France, ce serait plus sous la forme d'un participe passé, montre que c'est une action qui est en train de se produire. La question que ça pose, c'est : pendant combien de temps cette action va se produire? Toute la vie de la personne? La vie des deuxièmes et troisièmes générations?

1310 Donc, le fait de penser un petit peu ces impensées peut aussi nous amener à penser
différemment les pratiques et justement ces angles morts qu'on observe dans certaines
institutions ou dans les institutions de manière générale.

1315 De même, les minorités, qu'elles soient racisées ou non, bien, s'opposent par définition ou
vont à rebours par définition des majorités, c'est-à-dire qu'une minorité, finalement, doit toujours
justifier son appartenance parce que, comme elle se définit à rebours de la majorité, bien,
finalement, la majorité a une langue, une religion, alors que, bien, les minorités, parfois on va
parler de dialecte, parfois de langue, on va parler de religion autre, ou même de religion tout court
quand on connaît l'attachement au Québec pour l'athéisme.

1320 Et puis, voilà, la majorité n'a pas de folklore, la majorité n'a pas d'ethnie et, finalement, la
minorité, si on met dans la balance ces deux définitions, bien, cette majorité qui n'a pas de race,
pas de couleur, dont l'histoire est sienne, qui est représentée dans les arts, les médias, et qui n'est
pas limitée à quelques rôles clichés, finalement, appartient pleinement, alors que les minorités,
c'est comme si, encore une fois, on renvoyait un petit peu à une sorte de place de seconde zone
ou à une sorte de... bien, même d'altérité, tout simplement. Donc...

1325

M. MOULOU D IDIR :

Un abonnement à vie à l'altérité.

1330

M. NEAL SANTAMARIA :

1335 Un abonnement à vie à l'altérité, exactement. Tu cites bien. Donc, voilà, finalement, il faut
aller à rebours de cette conception et puis, finalement, voir que chaque personne, chaque
Québécois, Québécoises porte en eux, porte en lui, le... ou en elle, le potentiel de faire avancer la
province et, donc, ça annule finalement un petit peu la notion de majorité, minorité, étant donné
que nous sommes tous québécois, et cette distinction, selon le fait qu'on soit né ici ou ailleurs,
selon le fait que nos parents ou grands-parents soient nés ici ou ailleurs, selon le fait que la

1340 couleur de notre peau ne soit pas celle du groupe qu'on a défini comme majoritaire. Finalement, tout ça, dans les pratiques, se constitue en obstacle très, très, très concret. Donc, voilà, il faut... et puis ça essentialise aussi parfois, ça représente parfois sous les traits, sous des traits immuables et, franchement, parfois un petit peu inquiétants. Donc, voilà, je peux en rajouter un petit peu pour les recommandations ou on fait passer ça dans les questions?

1345 **M. MOULOU D IDIR :**

Non, je t'en prie. Je t'en prie.

M. NEAL SANTAMARIA :

1350 Oui? Donc, dans les recommandations, évidemment, nous... nous appelons à beaucoup plus de représentativités et quand on parle de représentativités, on parle évidemment de représentativités à tous les échelons, de représentativités qui prennent en compte, bien, tous ces groupes sociaux qui ont été définis comme des minorités, à savoir les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap puisque, comme Mouloud le signalait tantôt, certaines luttes pour les droits ont dû passer par des étapes quand même assez semblables. Et, donc, je pense
1355 que l'idée est plutôt d'aller dans une même direction pour justement abolir ces catégorisations qui n'ont pas lieu d'être, dans le fond.

1360 Donc, concrètement, cela appelle aussi à multiplier les recherches, donc on pourrait parler des recherches de représentativités, on pourrait parler également... appeler pour des mécanismes de suivis, des mécanismes de suivis qui s'appuient tant sur l'accompagnement qu'une certaine... on parlait tout à l'heure d'imputabilité, une certaine coercition quelque part pour les personnes qui ne respectent pas leurs engagements.

1365 Par exemple, je me rappelle qu'il y a quelques années, on avait parlé d'une meilleure représentativité, par exemple, dans la Ville de Montréal et on croit réellement que l'échelon municipal, et particulièrement la Ville de Montréal, pourrait servir de locomotive et de modèle là-

dessus et puis pourrait même, peut-être, demander ou exiger de ses partenaires, de ses fournisseurs de services qu'ils en fassent également de même.

1370

On pourrait également se pencher, bien, alors, la question de la surqualification a été amenée. On pourrait se pencher sur des recherches, par exemple, pour comment convertir le stage de finissant en emploi ou sur les ordres, la RAQ, et cetera., comme le fond déjà certains centres de recherches, mais cela appellerait ensuite des mécanismes de suivis faits idéalement par des personnes représentant réellement la ville... enfin, Montréal, puisqu'ici, il s'agit de Montréal.

1375

Enfin, on appelait également de nos vœux, lors de questions centrales comme lors de cette consultation, la création de comités citoyens de quartiers, dans chaque quartier, qui pourraient voir leurs bases, par exemple, dans certains organismes communautaires et ça amènerait la Ville à être mieux informée des pratiques intéressantes, mais qui manquent de financement, n'ont pas la diffusion nécessaire. Voilà, donc je pense qu'on va arrêter là pour le moment et on répondra au reste pendant la question. Merci beaucoup.

1380

1385

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Merci. Il reste peu de temps pour la discussion. Votre mémoire est extrêmement intéressant, lucide, séduisant, je dirais, mais il amène peut-être un paradoxe, c'est-à-dire que, si les catégories sont effacées, dans un monde idéal. Les catégories relèvent de la méthodologie, c'est-à-dire lorsqu'il y a une intervention qui doit être faite, il y a une catégorisation préalable qui est faite. Comment est-ce que... je pense juste au programme d'accès à l'égalité. Alors, ce qui arrive, c'est que ces définitions ont débordé les programmes. Ils se sont inscrits dans le langage courant. Qu'est-ce que vous proposez?

1390

1395

M. NEAL SANTAMARIA :

1400 Et bien, écoutez, c'est une très bonne question., mais je rappellerais, à cet endroit,
qu'avant que ça se traduise dans des mesures officielles et gouvernementales, cela avait déjà été
étayé depuis de longues années par des recherches, par des organismes communautaires. Donc,
c'est pour cela justement que je me disais, enfin, l'idée de comités de quartiers, c'est pour être
1405 plus en phase justement avec ces initiatives citoyennes qui, pour la plupart, sont extrêmement
intéressantes et extrêmement prometteuses et qui manquent souvent de financement.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Je vais laisser... ah, allez-y.

1410

M. MOULOUD IDIR :

Juste un élément. La question est pertinente. La question, on l'attendait, mais je pense
que le travail de la catégorisation, il a sa vertu heuristique, si vous voulez, en ce sens qu'il
1415 consiste à dévoiler des phénomènes sociaux. Il a aussi ses limites et, nous, ce à quoi nous
invitons à travers notre mémoire, c'est à considérer les limites des catégorisations institutionnelles
et à ne pas tout attendre des États sur ces questions. On veut réfléchir, comme dirait Abdelmalek
Sayad, au-delà de la pensée d'État.

1420 On voit très bien, s'il fallait attendre un accueil considérable de nos États par rapport aux
réfugiés, par exemple, s'il fallait se limiter à la définition catégorique et juridique de ce que c'est
qu'un réfugié, on n'obtiendrait pas grand-chose. Nous, ce à quoi nous invitons, c'est à être attentif
aux mobilisations sociales et ce sont celles-là, au suivi des catégories qui émergent de la base, la
façon qu'ont les gens de dire leur réalité, ça permet de faire éclater l'univers de possibilités, ça
1425 permet de faire éclater l'ordre de l'acceptable et de l'inacceptable en société et c'est très souvent
les mobilisations des personnes concernées qui font avancer les choses. Ce n'est pas tellement la

finesse des concepts découpés au scalpel. Nous devons tout aux mobilisations de la base de ces personnes et c'est celles-là que nous voulons faire révéler.

1430 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

C'est la démocratie. Le rétablissement d'une vraie démocratie.

1435 **M. MOULOUD IDIR :**

La démocratisation de la démocratie.

1440 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

C'est ça. Alors, Monsieur El-Hage?

1445 **M. HABIB EL-HAGE, commissaire :**

Et bien, je reste dans le même sujet, si vous le permettez. Plusieurs sont venus devant nous puis ils ont posé des questions. Ils ont demandé : comment se fait-il qu'on est encore deuxième génération? Qu'est-ce que c'est...

1450 **M. MOULOUD IDIR :**

Oui.

1455 **M. HABIB EL-HAGE, commissaire:**

Première génération, par rapport à qui? La deuxième, et ainsi de suite. Plusieurs parlaient aussi de catégories, comme vous le nommez, les minorités visibles, les minorités ethnoculturelles,

tous ces propos au concept qui désigne l'autre. J'entends par votre mémoire, ainsi, c'est de dire :
« Abolissons ces frontières-là, en quelque sorte. » Comment on peut le faire?

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1460

En deux minutes, évidemment.

M. MOULOUD IDIR :

1465

Ah! Voyons... Alors, tu veux commencer ou...?

M. NEAL SANTAMARIA :

1470

Évidemment, ce ne sont pas des choses qui se font du jour au lendemain, mais il y a certains éléments, certaines bases qui peuvent être posées, sachant que c'est un travail sur le long terme, évidemment. Bien, je pense, par exemple, à multiplier certaines vertus, enfin, à multiplier, par exemple, les initiatives pédagogiques ou adresser aux jeunes enfants pour déformer parfois certains éléments historiques ou certaines catégories ou, au moins, les inciter à se pencher sur ces catégorisations.

1475

Par exemple, il serait possible d'inscrire ou de proposer d'inscrire dans le cursus scolaire, dans les cours d'éducation civique, ou équivalent, bien une sensibilisation réelle aux enjeux de racisme et même sur certains enjeux conceptuels et leurs applications pratiques dans la vie de tous les jours. Donc, il y a des choses qui peuvent être faites et je pense que, par exemple, se pencher sur tout ce qui touche à la pédagogie pourrait être une initiative ou une voie très intéressante à ce niveau-là, par exemple.

1480

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1485

Merci. Monsieur Thuot, vous aviez une question.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

Oui.

1490 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Madame Gold, ensuite.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

1495

Question très, très, très précise, très ciblée. Vous évoquez dans vos recommandations être favorable à un accès plus égalitaire aux lieux de culte, aux cimetières notamment. Comment on pourrait parvenir à cet accès plus égalitaire?

1500 **M. MOULOUD IDIR :**

Écoutez, long sujet. La question de demande de lieux de culte, notamment par les personnes musulmanes, on voit très bien les enjeux sur lesquels elles butent pour toutes sortes de raisons. Combien de temps vous me donnez pour répondre à cette question? Écoutez, nous avons eu à faire un mémoire. Le Centre justice et foi...

1505

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

Comment on fait ça?

1510

M. MOULOUD IDIR :

Comment?

1515

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

1520 Comment on parvient à ça? On change de zonage, qu'est-ce qu'on fait exactement? Parce que les arrondissements ou les villes, là, ils ont des façons de faire et, nous-mêmes, on a posé des questions à la Ville pour comprendre un peu quel était l'état de dossier là-dessus. C'est complexe et j'ai l'impression qu'il y a des règles très bureaucratiques qui empêchent d'arriver à un objectif qui, lui, est sur le plan de l'égalité.

M. MOULOUD IDIR :

1525 Tout à fait. Écoutez, nous avons eu à produire une note de recherche pour le MIDI sur cette question au Centre justice et foi, moi-même, en collaboration avec Lilyane Rachedi de l'École de travail social, pour toutes sortes de raisons. Les enjeux relatifs aux lieux de culte, ça relève du compromis laïque entre l'Église et l'État au Québec. Les lois sur les corporations religieuses, les lois sur les cimetières, les lois sur la fabrique, c'est ceux-là qui régissent tous ces enjeux. Donc, ce qui nous dit bien que le régime...

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

1535 Ils ne sont pas adaptés au contexte actuel.

M. MOULOUD IDIR :

1540 Et voilà, cher Monsieur. Donc, ce qui nous dit bien que le régime de laïcité québécois, c'est un compromis entre l'Église et l'État, un compromis, donc, si c'est un compromis historique, c'est le résultat d'un rapport de force historique auquel d'autres catégories, d'autres confessions et d'autres traditions religieuses n'ont pas pris part. Cet enjeu, donc, c'est un enjeu d'égalité citoyenne parce que nous avons aujourd'hui des minorités qui sont là pour s'établir. On a... peut-être c'est notre conception de l'immigration qui est très utilitariste. On ramène des gens que pour

1545 travailler, mais on oublie qu'ils vont mourir. Donc, les gens qui sont arrivés ici, c'est des gens... on découvre forcément un peu béatement que ces gens-là allaient mourir.

1550 Donc, ces gens-là demandent un accès égalitaire, donc les moyens sont à inventer réellement, mais, en tout cas, sur le plan législatif, toutes ces lois demeurent à être interrogées. Il faudrait donc des initiatives réelles sur ce plan-là et, malheureusement, il a fallu l'attentat de Québec pour que nous ayons un peu de leadership politique de la part du maire Labeaume et nous aurions espéré que cet enjeu-là soit porté de façon beaucoup plus responsable par les leaders politiques.

1555 Vous avez vu l'exemple de Saint-Apollinaire où on a organisé un référendum, on a fait jouer la démocratie contre l'autodétermination. Donc, si vous voulez, il y a des mesures législatives qu'il faut revoir. C'est quand même hypocrite qu'on invoque des lois sur le zonage pour empêcher les musulmans d'avoir leurs lieux de culte et, aussi, donc, des cimetières, donc, pour les enjeux de sépulture. C'est un enjeu d'égalité citoyenne ici.

1560 Et voilà, mais, en même temps, il y a une économie politique dans ces enjeux-là : on sait très bien pourquoi. Hein? Parce que ces minorités, advenant qu'elles aient à contrôler leurs lieux de sépulture, c'est aussi une manne financière. Personne n'est dupe sur ces questions-là. Il y a énormément de raisons pour lesquelles on leur met des obstacles.

1565 Notre objectif au Centre justice et foi, c'est de rappeler nos décideurs politiques à leurs responsabilités puisque nous sommes une société qui se déclare et qui dit être une société démocratique et libérale, qui dit que l'égalité est au principe des règles de fonctionnement, nous montrons à travers cet exemple des lieux de sépulture qu'il y a une inégalité de traitement.

1570 Je tiens aussi à dire une chose : il faut traiter cet enjeu des lieux de cimetière notamment par les personnes musulmanes dans un enjeu d'égalité citoyenne parce que ça montre l'enracinement de la tradition musulmane au Québec. Le fait que ces personnes cherchent à être

1575

enterrées, surtout à Montréal, également, ça montre quelque part que l'islam... que les cimetières sont un marqueur de temporalité, si vous voulez.

1580

Donc, il y a un enjeu relatif, il y a une indésirabilité de cette mort musulmane. Je pense que vous avez une responsabilité historique quant à cet enjeu. J'ai été confronté personnellement et les personnes, la façon dont elles ont de gérer ces cimetières, la façon dont elles ont de gérer la mort, ils font preuve de beaucoup d'inventivité. Les personnes sont prêtes à des compromis, à mon avis, ce que j'ai compris des acteurs, ils ne demandent pas tout, tout de suite, ils sont prêts à dialoguer pour peu que les autorités politiques municipales, au premier chef, parce que ça concerne beaucoup de personnes qui sont établies dans la région métropolitaine, jouent un rôle sincère et proactif sur cette question-là ne serait-ce que pour la faire percoler dans le débat public et la sortir de la marginalité.

1585

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Merci. Madame Gold?

1590

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Oui, très vite parce qu'il reste peu de temps.

1595

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Il n'en reste plus du tout, mais...

1600

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Quant au...

M. MOULOUD IDIR :

1605

Merci pour la question.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1610

Non, mais allez-y.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1615

Quant au Service de police, vous recommandez que la Ville mette sur pied un Bureau d'enquête indépendant.

M. NEAL SANTAMARIA :

1620

Réellement indépendant.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1625

Oui. Comment réellement indépendant? Excusez-moi. Comment voyez-vous ce Bureau? Est-ce que vous suggérez une entité d'ordre juridique?

M. NEAL SANTAMARIA :

1630

Idéalement, ce serait peut-être de croiser différentes professions qui ont toutes à voir, de près ou de loin, dans la justice, c'est-à-dire qu'il pourrait y avoir des personnes qui seraient issues du milieu de la justice, des personnes qui seraient issues du milieu de la police, des personnes également qui seraient issues plus de réalités, de quartiers, ça serait intéressant de voir justement une sorte de comité un petit peu pluridisciplinaire, diversifié, justement, se pencher, parfois, sur ces questions. L'idée, ce ne serait de ne pas le limiter à une institution très proche de la police,

1635 allant enquêter sur la police parce qu'évidemment, cela décrédibilise totalement les conclusions. Donc, l'idée, c'est toujours, encore une fois, en ramenant plus de représentativités, en diversifiant, en faisant se croiser les différentes disciplines concernées, les personnes concernées, d'avoir quelque chose de plus juste et équilibré.

1640 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

Est-ce que vous trouvez qu'un tel Bureau dédoublerait le travail de la Commission des droits de la personne et du Tribunal de la personne qui sont des entités juridiques avec des magistrats indépendants?

1645 **M. NEAL SANTAMARIA :**

Effectivement...

1650 **M. MOULOU D IDIR :**

1655 Sur toutes ces questions, je puisse dire, nous avons cité, dans notre mémoire, deux textes majeurs qui viennent de sortir en 2019 : Abdellali Hajjat, *Infraction raciste (non) confirmée, Sociologie du traitement judiciaire des infractions racistes* et, notamment, de l'institution policière. Il étudie différents mécanismes, différents phénomènes sociologiques qui affectent justement cette imputabilité, qui sont au cœur des questions que vous soulevez.

1660 Pour nous, l'important n'est pas d'apporter des réponses. C'est de visibiliser des enjeux de société qui sont complexes. C'est de visibiliser la nature des corrélations qui existent et de rapports d'intérêt qui peuvent exister entre des structures. À travers vos questions, nous permettons de les mettre en surface, si nous faisons déjà ce travail qui consiste à révéler les mécanismes qui empêchent l'indépendance totale des mécanismes déjà existants, c'est déjà ça. Nous voulons, en tout cas, contribuer, par notre mémoire, à faire cheminer graduellement le travail sur cette question en faisant connaître la documentation la plus pertinente qui sort de projets de

1665

recherche pertinents et en apportant des éléments de réponse. Nous soumettons ici des éléments de réponse. On ne peut pas répondre à toutes les questions. Nous sommes un centre généraliste, mais un centre généraliste de citoyens quand même éclairés.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1670

Merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1675

Merci beaucoup, Messieurs.

M. NEAL SANTAMARIA :

Merci à vous.

1680

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Et bonne fin de soirée.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1685

Oui, merci beaucoup. Nous avons une proposition à vous faire. Il y a quelques personnes qui s'étaient inscrites qui ne peuvent pas se présenter visiblement. Alors, nous allons faire sauter la pause et enchaîner avec notre prochain invité, monsieur Philippe Tsaronséré Meilleur de Montréal Autochtone qui est accompagné. Bonsoir à vous deux.

1690

Mme KIJÂTAI-ALEXANDRA VEILLETTE-CHEEZO :

Bonsoir.